

Le 11 mai 2020

DÉCONFINEMENT LA REPRISE OUTILS, CONSEILS

DOCUMENT EDITER PAR LA

CNAIB 971

Dans l'attente des fiches sanitaires prenons de l'avance !!

CNAIB 971

1. OPPORTUNITÉ POUR RAPPELER LE HAUT NIVEAU DE RESPECT DES RÈGLES DE SÉCURITÉ DE NOTRE SECTEUR « APA LA RIVIYÈ KI CHAIYÈ NOU LA »

L'hygiène fait déjà partie de notre quotidien

Nous allons pouvoir rendre visible tous nos gestes, notre expertise en matière de sécurité dans notre secteur. Montrez que nous avons toujours fait preuve d'une hygiène irréprochable dans notre institut

- *Mettre en avant le diplôme hygiène et salubrité*
- *Rassurer les clients*
- *Montrer qu'on s'est adapté aux nouvelles exigences réglementaires (masque, visière, gants)*
- *Faites preuve d'ingéniosité pour prouver à votre clientèle que vous êtes rassuré des soins que vous allez leur proposer.*

2. PLAN DE NETTOYAGE ET DE DÉSINFECTION

Selon le cours d'hygiène et salubrité

Organiser pour les personnes responsables du nettoyage:

- *Blouses à usage unique ou sur blouses jetable*
- *Gants de ménage*
- *Les produits que nous avons l'habitude d'utiliser en esthétique pour les salle de soins et les salles dédiées au maquillage permanent , semi permanent)*
- *Désinfection total entre chaque cliente (plan, lit, poubelle*

L' adaptation:

- *Plus de poubelle mais un sac a usage unique pour chaque clients*
- *Plus d'objet décoratifs à portée de main, plus de magazines*
- *Le moins de chaises possibles en salle d'attente (nettoyage de la salle d'attente entre chaque client complet)*
- *Pas de boisson et de nourriture proposé au client*
- *Gels hydo*
- *Pas de tissu pour le nettoyage.....papier jetable*
- *Serviettes a usage unique lave a 60*
- *Un gant entre chaque client*
- *Pas d'aspirateur*
- *Matérialiser les plans désinfectés*

3. LE COVID 19 CE QU'ONT SAIT

Le virus SARS COV2 se caractérise :

- *Petite taille (ex : 1 de nos cellule peut contenir une centaine de virus)*
- *Absence d'énergie propre (quand il est sur un plan, il peut pas bouger, il peut pas se multiplier)*
- *Impossibilité de fabriquer de la matière*
- *Capable de se multiplier et pour cela il doit obligatoirement rentrer dans une cellule humaine*
- *C'est un parasite obligatoire*

Comment il pénètre t- il dans l'organisme?

Yeux, nez et bouche

Le vecteur : (par projection quand on parle, quand on éternue, quand on tousse)

Gouttelettes et particules humides en suspension dans l'air

4. GESTION DES RISQUES PROFESSIONNELS

Document unique **obligatoire** quand on a 1 ou des collaborateurs dans l'institut:
DUERP

Document unique d'évaluation des risques professionnels

-- **Obligation depuis 1991** dans toute entreprise dès que celle-ci a un salarié ou un apprenti

--- Recense tous les risques professionnels potentiels et leurs cotations (à minima fréquence d'exposition et gravité)

--- Hiérarchise les risques qui peuvent être évités selon un niveau d'urgence pour aboutir à un plan d'action et de prévention

-- 17 catégories de risques professionnels, selon INRS

DUER GUADELOUPE/ EVALUATION DES RISQUES

https://isprevention.fr/?gclid=CjwKCAjw4871BRAjEiwAbxXi22Ca2ZHhic2qjlz9isO_jv4KNSa7OhGFf-myovEufRrUwfxvGldJJhoC6F0QAvD_BwE

LOGITIEL a partir de 4 euros/mois

https://mylegibox.fr/document-unique/?gclid=EAlalQobChMI4PwMyN6h6QIVh5yzCh3mswFyEAAYA SAAEgJsW_D_BwE

4. GESTION DES RISQUES PROFESSIONNELS

Quelles activités post Covid-19

90% des prestations pourront a priori être assurées à l'ouverture

Seuls les hammams, sauna , mais aussi les appareils comme le vapozone et tous les appareils de pulvérisations ne devraient pas pouvoir être utilisés

Les soins humides devraient donc être proscrits

Covid-19 où sommes nous?

Protocole sanitaire en cours de validation

Démarche AFNOR en cours

Protocole national de déconfinement

4. GESTION DES RISQUES PROFESSIONNELS

PREPARATIFS:

1. *Gestion des cas symptomatiques dans le personnel: responsabiliser les salariés et les clients pour le sujet de la prise de températures plutôt que l'organiser sur le lieu de travail (s'applique aussi a la clientèle) pas obligatoire*
2. *Lavage des mains et les avant bras soigneusement, pas de bijoux, esthéticiennes évitez les faux ongles et brosser les ongles.*
3. *Utiliser du gel hydro alcoolique avant et après le soin*
4. *Plexi à l'accueil (prise de rdv physique) 1m de distanciation minium*

4. GESTION DES RISQUES PROFESSIONNELS

RÈGLES SANITAIRES : professionnelles

1. *Pas de contact physiques*
2. *Kit de désinfection individuel sur chaque cabine*
3. *Drap d'examen a usage unique*
4. *Poubelle a pied privilégié'*
5. *Distributeur sans contact de lotion lavante et gel privilégié*
6. *Lavage a 60 degré*
7. *Téléphone désinfection après chaque utilisation des collaborateurs et et carnet de rdv, écran tactile et appareil a carte désinfectés avant et après chaque utilisation*

4. GESTION DES RISQUES PROFESSIONNELS

RÈGLES SANITAIRES : Equipement de Protection Individuelle (EPI)

1. *Vêtements et sur blouse jetable , si ce n'est pas le cas au moins 2 blouses en tissu par jour*
2. *Chaussons/ tong jetable*
3. *Charlotte a usage unique*
4. *Masque de type chirurgical ou au mieux ffp2 ou 3*
5. *Lunettes de protection ou visière de protection*
6. *Gants*

Respectez les procédures d'utilisation des masques, des visieres et des gants.

Ex: Un masque ou une visière placée ne doit plus être manipulée, si c le cas il faut les changer

Ex : même avec les gants , on respecte les gestes barriere.

4. GESTION DES RISQUES PROFESSIONNELS

RÈGLES SANITAIRES : clients

1. *La cliente doit arriver masquée*
2. *La cliente ne doit pas venir avec sa serviette pour éviter la prolifération viral dans votre institut*
3. *Manipulation des poignées des portes interdites a la cliente si possible*
4. *Eviter de proposer des boissons*
5. *Respect des horaires*
6. *Si symptômeannulation du rdv dans les 2 cas*
7. *Si symptôme après 15 jours information dans les 2 sens*

5. RESPONSABILITE DE L'EMPOYEUR

OBLIGATIONS

LA LOI FAUCHON

les personnes physiques qui n'ont pas causé directement le dommage, mais qui ont créé ou contribué à créer la situation qui a permis la réalisation du dommage ou qui n'ont pas pris les mesures permettant de l'éviter, sont responsables pénalement s'il est établi qu'elles ont, soit violé de façon manifestement délibérée une obligation particulière de prudence ou de sécurité prévue par la loi ou le règlement, soit commis une faute caractérisée et qui exposait autrui à un risque d'une particulière gravité qu'elles ne pouvaient ignorer. »

MISE EN ŒUVRE DES MESURES DE PROTECTION COLLECTIVE

FOURNITURES DES EPI (équipement de protection individuelle) avoir les preuves, une fois les fiches ministerielles sorties ,qu'

INSTITUT ET SPA ZONE SECHE

Type de prestation	Obligations		Recommandations	Interdiction duant la crise sanitaire
	CLIENT	PROFESSIONNEL	PROFESSIONNEL	
EPILATIONS CORPS	Masque	Masque et/ou visière et masque, port de blouse, cheveux attachés, pas de port de bijoux	Gants	Sillon interfessier
EPILATIONS VISAGE	Masque selon la prestation	Masque et visière, port de blouse, cheveux attachés, pas de port de bijoux	Gants	Nez
SOINS CORPS	Masque	Masque et/ou visière et masque, port de blouse, cheveux attachés, pas de port de bijoux	Gants selon la prestation	Hamam sauf individuel et auto-nettoyant
SOINS VISAGE		Masque et visière, port de blouse, cheveux attachés, pas de port de bijoux		Appareils à vapeur
BEAUTE DES MAINS ET DES ONGLES	Masque	Masque et visière, port de blouse, cheveux attachés, pas de port de bijoux	Gants	
BEAUTE DES PIEDS ET DES ONGLES	Masque	Masque et visière, port de blouse, cheveux attachés, pas de port de bijoux	Gants	
MAQUILLAGE ET BEAUTE DU REGARD	Masque selon la prestation	Masque et visière, port de blouse, cheveux attachés, pas de port de bijoux	Gants selon la prestation	
MAQUILLAGE PERMANENT	Masque selon la prestation	Masque et visière, port de blouse, cheveux attachés, pas de port de bijoux	SE REPORTER SELON DISPOSITIONS REGLEMENTAIRES DECRET N° 2008-149 du 19 février 2008	
CABINE UV	Pas de masque	Masque et/ou visière et masque, port de blouse, cheveux attachés, pas de port de bijoux Application de la réglementation en vigueur	L'état de la ventilation doit être contrôlé et les filtres changés le cas échéant.	
ESPACE ACCUEIL VENTE	Masque + lavage des mains avec du gel hydroalcoolique	Masque et/ou visière et masque, port de blouse, cheveux attachés, pas de port de bijoux, retirer tous les testeurs à disposition des clients et désinfection après chaque utilisation		Manipulations des produits par le client

SPA ZONE HUMIDE

Type de prestation	Obligations		Recommandations	Interdiction durant la crise sanitaire
	CLIENT	PROFESSIONNEL	PROFESSIONNEL	
ESPACE <u>INDIVIDUEL</u> ZONE HUMIDE (balnéo, hammam, jacuzzi, sauna, douches ...)	Masque selon la prestation	Masque et/ou visière et masque, port de blouse, cheveux attachés, pas de port de bijoux. Désinfection complète de l'espace après chaque client	Gants selon la prestation	
ESPACE <u>COLLECTIF</u> ZONE HUMIDE TOUS TYPES D'EQUIPEMENTS	Interdiction durant la crise sanitaire	Interdiction durant la crise sanitaire	Interdiction durant la crise sanitaire	Interdiction durant la crise sanitaire
ESPACE ACCUEIL VENTE	Masque + lavage des mains avec du gel hydroalcoolique	Masque et/ou visière et masque, port de blouse, cheveux attachés, pas de port de bijoux, retirer tous les testeurs à disposition des clients et désinfection après chaque utilisation		Manipulations des produits par le client